

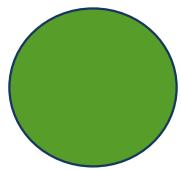
Indicateur AMRAE

Coût de traitement des risques assurables

UN OUTIL DU RISK MANAGER



80, Boulevard Haussmann 75008 PARIS



Avant - Propos

Chers Membres de l'Amrae,

Nous réfléchissons depuis quelques temps à la manière de mettre en valeur les apports de nos métiers au sein de nos entreprises en montrant que le coût global de nos services d'identification, d'analyse et de traitement des risques assurables est très attractif, si on le compare aux avantages qu'il procure.

L'indicateur conçu par une équipe de l'Amrae (Brigitte Bouquot, Léopold Larios, Hélène Dubillot, Anne-Marie Fournier) assistée de Arengi (Renaud de Pressigny), propose une méthode pour évaluer le coût global de traitement des risques au sein d'une entreprise.

D'année en année, les variations de la valeur de l'indicateur pourront être expliquées et commentées pour montrer l'impact des événements qui se sont produits en cours d'année, que ce soit des événements internes : dépenses de prévention supplémentaires, embauches dans l'équipe Risk Management... ou externes : variations des prix du marché de l'Assurance, par exemple.

Il nous semble plus pertinent de porter les discussions internes, dans les entreprises, sur les variations de l'indicateur, étayées par des événements concrets, plutôt que de focaliser uniquement sur les montants en valeur absolue.

Nous espérons que vous trouverez cet outil utile et nous restons à votre disposition pour parler de vos retours d'expérience à ce sujet, et continuer à enrichir éventuellement la méthodologie proposée.

Anne-Marie Fournier

Vice-Présidente AMRAE

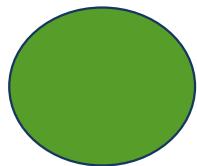
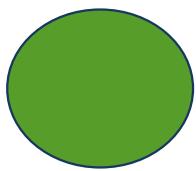


Table des matières

Méthodologie	6
1. Périmètre.....	7
o Coût des Assurances	8
o Coûts de traitement du risque.....	8
o Coûts de l'Auto-Assurance	10
2. Calcul de l'indicateur	11
Tableau de calcul.....	12



Méthodologie

L'Amrae propose la mise en place d'un indicateur permettant aux entreprises d'évaluer le coût du traitement des risques assurables **dans le cadre du périmètre géré par les Risk Managers.**

Cet indicateur n'a pas vocation à être comparé d'une entreprise à l'autre, étant donné les diversités de situations liées aux activités, à la structure et aux finances de chaque entreprise.

Le but de l'indicateur est plutôt de fixer une **référence interne pour chaque entreprise**, éventuellement publiable dans le cadre de documents de références ou autres publications officielles, selon les souhaits de l'entreprise. Ce seront les variations de l'indicateur, remarquées d'année en année, qui permettront d'expliquer les augmentations ou baisses du coût de traitement des risques ou de leur couverture, et d'apporter un éclairage utile sur les raisons de ces variations.

Pour les sociétés cotées, l'avantage serait de ne plus avoir à publier de budgets d'assurance, voire des niveaux de rétentions, explications sur les captives, montant des franchises non assurées ... (selon les demandes de l'AMF qui varient largement d'une société à l'autre), mais de se référer à l'indicateur et à l'explication de ses variations d'année en année. Il y aura lieu, dans ce cas, de veiller à préciser les données de base prises en compte pour déterminer l'indicateur propre de l'Entreprise, dans le document de référence de l'Entreprise, afin d'éviter que les indices respectifs de différentes entreprises ne soient comparés, alors qu'ils s'appliquent potentiellement sur des bases différentes.

Les actionnaires de sociétés cotées, comme les dirigeants de nos sociétés, recherchent plutôt à expliquer des variations constatées par rapport aux exercices précédents, pour

tenter d'appréhender les évolutions des risques qu'à expliquer des budgets précis dont la pertinence est difficile à appréhender.

Nous avons donc travaillé sur la mise en place d'un indicateur qui pourrait être propre à chaque entreprise et dont les détails de calcul resteraient purement internes à chaque entreprise.

Cet indicateur reprend les composantes traditionnelles du coût total du risque. Il n'a pas vocation à inclure les indemnités versées par les assureurs, qui viennent compenser une perte subie par l'entreprise.

1. Périmètre

L'entreprise est libre de définir son périmètre en fonction de ses activités et doit, en explication de son indice, décrire le périmètre choisi pour le calcul du coût du traitement des risques assurables (c'est-à-dire : aléatoires, dont les conséquences peuvent faire l'objet d'un financement par un tiers).

A notre sens l'Entreprise a vocation à inclure dans le calcul de l'indicateur l'ensemble des risques assurables ou auto-assuré. Elle peut néanmoins choisir, parmi les catégories ci-dessous, de se concentrer uniquement sur certaines catégories, et/ou décrire au sein de chaque catégorie les risques pris en compte, et/ou faire référence à un périmètre identifié dans l'entreprise, comme par exemple celui des risques cartographiés :

- A. Biens et Actifs de l'Entreprise (Exemples : Dommages/Pertes d'Exploitation, Terrorisme, Evénements naturels, Auto, Transport ...)
- B. Responsabilités (Exemples : RC, RCMS, RCAE, RC Employeur, EPL, Pension Trust liabilities, RC Auto, essais cliniques, RC Pro, Construction....)
- C. Pertes Financières (Exemples : Fraude, K&R, Cyber, Crédit, pertes pécuniaires, Protection Image (...))
- D. Capital humain (Exemples : Frais Médicaux, Prévoyance, Assistance, Homme Clé ...)

Nous excluons d'une manière générale les risques dits « d'entreprise » et l'ensemble des budgets liés à la distribution d'assurance par une Entreprise, à titre accessoire de son activité (de type assurance affinitaire).

Par rapport à ce périmètre, nous proposons de compléter les rubriques chiffrées du document ci-joint sur la base des explications ci-dessous :

Coût des Assurances

Nous préconisons d'indiquer le budget TTC, hors rémunérations des intermédiaires mais incluant les contributions à des systèmes obligatoires dans le monde entier. Ce montant inclura les primes versées à des captives d'assurance directes (les primes de réassurance étant d'ores et déjà incluses dans les budgets d'assurance directe).

Coût de traitement des risques

1. Prévention : Ensemble des mesures visant à réduire la fréquence ou l'intensité des sinistres préconisées par la Direction des Assurances

- Coût des visites de risque (par l'assureur et/ou un prestataire spécialisé et/ou le courtier)
- Coût des mesures de prévention et protection Dommages aux Biens/Pertes d'exploitation (extincteurs, détection, réseau sprinkler, ...)
- Coût des mesures de prévention dans les autres domaines de risques considérés, lorsqu'elles visent à réduire la sinistralité assurée ou sous franchise (automobile, transport, sécurité des produits, accidents du travail lorsqu'ils relèvent de l'assurance privée, environnement, sécurité des personnels en mission, ...)

- Rémunération des consultants (cartographie des risques, modélisation du risque CATNAT, prévention du risque de kidnapping....).
- Gestion de crises et PCA

2. Frais de gestion externes :

- Rémunération des courtiers (commissions et honoraires), en central comme en local, sur le périmètre considéré, hormis ce qui est pris en compte au titre de la prévention (ci-dessus)
- Rémunération des avocats impliqués dans la gestion des sinistres ou autres consultations
- Rémunération des experts d'assuré (lorsque celle-ci n'est pas prise en charge par l'assureur) et /ou des expertises préalables
- Le cas échéant, rémunération des gestionnaires de sinistres tiers (third party administrators)
- Consultants, CAC ...

3. Frais internes : Salaires, charges sociales et frais de fonctionnement des collaborateurs intervenant dans la gestion globale des risques et des assurances, au prorata de leur implication sur ces thèmes, en central comme en local.

4. Période : La période prise en compte sera celle de l'exercice comptable de l'entreprise considérée.

Coûts de l'Auto-Assurance

Les sinistres indemnisés ne sont pas une composante de cet indice.

1. Coût des franchises : Il s'agit de l'ensemble des coûts de sinistres sous-franchise sur l'ensemble du périmètre choisi par l'Entreprise comme décrit ci-dessus dans le paragraphe « Périmètre ».

2. Coût des sinistres non assurés : Il est proposé de prendre en considération la non-assurance lorsqu'elle provient exclusivement de l'une des causes suivantes :

- Acte délibéré de l'entreprise de conserver certains risques à sa charge alors qu'ils auraient techniquement pu être assurés
- Sinistres faisant l'objet d'un refus de prise en charge par l'assureur, contesté par l'assuré, réglé ou provisionné
- Parties non assurées de sinistres partiellement assurés : soit en montant, soit sur certains postes de préjudices
- Sinistre non assuré suite à erreur ou omission de l'assuré

3. Coût des captives

- Il est proposé d'utiliser le WACC (Weighted Average Cost of Capital) de chaque entreprise pour estimer le coût d'immobilisation du capital
- Concernant les frais et honoraires de gestion annuels récurrents internes et externes : considérant que les coûts liés à d'éventuelles réassurances sont à priori inclus dans les primes versées au titre de l'assurance directe, il ne sera pris en compte ici que les frais réglés en suppléments : coût de frontings ou d'intermédiation

2. Calcul de l'indicateur

L'ensemble des coûts identifiés ci-dessus, et représentatifs pour une entreprise du coût des risques et de leur traitement, dans le cadre du périmètre défini au début du présent document, pourrait être rapporté aux fonds propres de l'Entreprise (plus comparable et plus stable au regard de chaque activité) afin de constituer l'indicateur du Coût des risques.

Comme c'est un indicateur propre à l'entreprise, l'entreprise peut aussi choisir d'autres références comme l'EBIT, le CA...) pour calculer son indice. L'essentiel étant à nouveau de le préciser dans les explications accompagnant l'indicateur.

Remarques complémentaires

Cet indicateur peut être bien sûr complété par d'autres indicateurs, d'ores et déjà plus couramment utilisés tels que les ratios S/P (NB : il n'est pas forcément pertinent d'émettre un ratio S/P moyen pour une Entreprise car certains contrats présentent des S/P excessivement bas puisqu'ils se rapportent, par exemple, à des garanties de type «grand excess» qu'il n'est pas possible de comparer avec des ratios S/P de lignes basses. Emettre une moyenne de ces S/P n'apporterait pas une vision intéressante de la réalité des coûts de primes par rapport à la sinistralité....en tout état de cause il ne faudrait pas en déduire des conséquences sur les prix globaux des assurances).

Par ailleurs, il peut être intéressant de montrer à sa Direction, en regard de l'indicateur, le montant des capacités d'assurance acquises moyennant les coûts de traitement de risques présentés, ainsi éventuellement que le montant du scénario de pertes maximum. Si l'on veut aller encore plus loin, on peut aussi le comparer au coût moyen d'une augmentation de capital rendue nécessaire en cas de sinistre majeur.

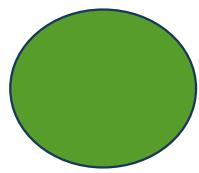


Tableau de calcul

DOMAINE	DESCRIPTION DU DOMAINE	MONTANT TTC
1. DOMAINES D'ANALYSE	Il est nécessaire de préciser sur quel périmètre est basé le calcul mais la description détaillée n'est pas utile : il peut être fait référence globalement aux risques cartographiés de l'entreprise par exemple <i>Sont exclus les risques dit risques d'entreprises, tels que risques affinitaires</i>	
Biens et Actifs de l'entreprise (assurés ou auto assurés)	auto, SI ...	N/A
Responsabilités	RCMS, RC environnement ...	
Pertes financières	fraude , cyber, liquidités ...	
Capital Humain		
2. COUT DES ASSURANCE		Montant global
Sur une période d'exercice comptable	y compris contributions obligatoires	
Primes d'assurances	TTC hors rémunérations des intermédiaires	
Contrats ponctuels correspondant à des projets spécifiques non récurrents		
3. COUT DE TRAITEMENT DU RISQUE		
3.1 PREVENTION	Il est fait référence aux budgets engagés pour la mise en œuvre de mesures préconisées par le Risk Management	Montant global
Visites de risque	Assureurs / Consultants externes /Courtiers	
Mesures de prévention et protection Dommages aux Biens-Pertes d'exploitation - estimation projet global : montant global des investissements et non vision comptable	Budget des mesures de prévention (ou estimation)	
Mesures de prévention dans les autres domaines	Par exemple : Crédit/Contrepartie/Transport/ RC	
Rémunération des consultants	Par exemple : consultants supplémentaires en matière de carto/analyse de risques	

3.2 FRAIS DE GESTION EXTERNES	Il est fait référence aux frais autres que ceux dédiés à la prévention mentionnés ci-dessus	Montant global
Rémunération des courtiers		
Rémunération des avocats		
Rémunération des experts		
Rémunération des gestionnaires de sinistres tiers (third party administrators).		
Rémunérations Consultants, CAC,...		
3.3 FRAIS INTERNES		Montant global
Salaires, charges sociales et frais de fonctionnement des collaborateurs intervenant dans la gestion des risques et des assurances	Un calcul estimatif peut être effectué pour prendre en compte les correspondants locaux sur la base d'un nombre de salariés impliqués en moyenne pour un certain pourcentage de leur temps et d'un salaire moyen...	
4. COUT DE L'AUTO-ASSURANCE		Montant global
Coût des franchises sur l'ensemble des programmes	Sinistres déclarés mais inférieurs aux franchises	
Coût des sinistres non assurés	Sinistres volontairement auto assurés ou non couverts (informations significatives uniquement)	
Coût des Captives		
1. Coût de l'immobilisation du capital	WACC de l'entreprise X capital immobilisé	
2. Frais et honoraires de gestion	Tels qu'ils figurent dans les comptes des captives	
4. Impôts et taxes		
5. Profit/perte annuel		
TOTAL COUT DU RISQUE		MONTANT : XXX TTC
INDICATEUR AMRAE	Coût rapporté ci-dessus XXX / FONDS PROPRES	...

Retrouvez la méthodologie et la grille Excel en ligne sur votre espace membres :

<http://www.amrae.fr/observatoire-des-primes-et-des-assurances>

REMERCIEMENTS



L'AMRAE tient à remercier particulièrement les membres et intervenants ci-dessous pour leurs réflexions, échanges et perspectives du métier.

- Anne-Marie Fournier, Vice- Présidente de l'AMRAE
- Brigitte Bouquot, Directeur des Assurances et de la Gestion des Risques, Thalès – Administrateur AMRAE
- Leopold Larios, Risk Manager, EDENRED
- Renaud de Pressigny, ARENGI
- Hélène Dubillot, Directrice Coordination Scientifique, AMRAE



www.amrae.fr



Le présent Indicateur, propriété de l'AMRAE, est protégé par le copyright.
Toute reproduction, totale ou partielle, est formellement interdite.